

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Veillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera les demandes de dérogations mineures, ci-après indiquées, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, lors d'une séance qui se tiendra le jeudi 14 juin 2018, à 19h30, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes :

| Désignation de l'immeuble | Nature et effet des dérogations demandées |
|---|---|
| 30, 9 ^e Avenue (Lot 1 605 531) | D'autoriser la construction, d'une habitation résidentielle trifamiliale : <ul style="list-style-type: none"> avec une largeur de bâtiment de 7.11m au lieu de 8.7m ; avec une superficie de terrain de 391.3m² au lieu de 450m² ; avec un frontage de terrain de 7.11m au lieu de 15m. |
| 100, 26 ^e Avenue Lot 6 158 958 Lot 6 158 959 | D'autoriser une opération cadastrale impliquant les lots 6 158 958 et 6158 959 en vue de créer les lots suivants : <ul style="list-style-type: none"> lot 6 227 503 avec : <ul style="list-style-type: none"> - une superficie de 213.4m² au lieu de 600m² ; - une façade de 7.02m au lieu de 20m ; lot 6 227 504 avec : <ul style="list-style-type: none"> - une superficie de 486.5m² au lieu de 600m² ; - une façade de 16m au lieu de 20m ; lot 6 227 505 avec : <ul style="list-style-type: none"> - une superficie de 485.7m² au lieu de 600m² ; - une façade de 16.00m au lieu de 20m. |
| 233, 18 ^e Avenue (Lot projeté 6 252 684) | D'autoriser la construction d'une habitation résidentielle unifamiliale avec un stationnement ayant un empiètement de 4.5m au lieu de 2m dans la partie de la cour avant. |
| 233 A, 18 ^e Avenue (Lot projeté 6 252 683) | D'autoriser la construction d'une habitation résidentielle unifamiliale avec un stationnement ayant un empiètement de 3.5m au lieu de 2m dans la partie de la cour avant. |
| 1823, rue Lakebreeze (Lot 1 973 344) | D'autoriser l'agrandissement du garage détaché avec une marge avant secondaire existante de 3,39m au lieu de 6.5m. |

DONNÉ à Deux-Montagnes, le 29 mai 2018.